La police et la justice débordées par le flot de terroristes potentiels

L'épouse de Yassin Salhi est interpellée par la police pour être interrogée, vendredi à Saint-Priest, dans l'immeuble où réside le terroriste présumé. - Crédits photo : EMMANUEL FOUDROT/REUTERS

France (http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/) | Mis à jour le 26/06/2015 à 20h56

INFOGRAPHIE - Face à la recrudescence de faits de terrorisme, les autorités françaises sont dépassées par le nombre des suspects.

Le tonneau des Danaïdes. Après **Mehdi Nemmouche (http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/09/06/01016-20140906ARTFIG00063-mehdi-nemmouche-a-ete-geolier-des-otages-francais-en-syrie.php)**, **les frères Kouachi, Amedy Coulibaly (http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/02/17/01016-20150217ARTFIG00255-attentats-les-freres-kouachi-et-amedy-coulibaly-se-seraient-coordonnes-par-sms.php)**, **Sid Ahmed Ghlam (http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/06/24/01016-20150624ARTFIG00049-attentat-dejoue-a-villejuif-sid-ahmed-ghlam-affirme-s-etre-lui-meme-tire-dessus.php)**, voici **Yassin Salhi (http://video.lefigaro.fr/figaro/video/attentat-en-isere-que-sait-on-de-yassin-salhi/4324024996001/)**. Comme ses sinistres prédécesseurs, lui aussi était connu des services de police et de renseignement. Il avait fait l'objet comme les autres d'une fameuse fiche S en 2006, renouvelée deux ans d'affilée. Sans casier judiciaire, Yassin Salhi, pris dans les rets du salafisme, avait été repéré en voie de radicalisation violente. Pourtant d'un niveau élevé sur l'échelle du risque - 13 sur 16 -, cette surveillance a été abandonnée dès 2008.

Autant de faits qui illustrent toutes les difficultés auxquelles sont confrontés les services de renseignement, les forces de police et l'autorité judiciaire face à un contentieux qui est devenu de masse.

Depuis 2012, le parquet de Paris a enregistré 163 saisines pour des faits de terrorisme lié à l'islam radical. 131 dossiers sont actuellement en cours dont 62 enquêtes préliminaires, et 73 informations judiciaires dont 16 depuis janvier 2015. Depuis mars dernier, les ouvertures de ces dernières se succèdent à raison d'une à deux par semaine. Actuellement, 184 individus ont été mis en examen, 112 sont en détention provisoire, 72 en contrôle judiciaire. Mais, comme le souligne ce préfet bon connaisseur du dossier, «si des instructions ont bien été données, il n'y a eu aucune prise en charge». Autrement dit, ces contrôles judiciaires décidés par défaut, faute souvent de preuve matérielle, sont parfaitement inopérants. Cela avait été notamment mis en exergue lors des attentats du mois de janvier dernier au sujet de l'un des frères Kouachi.

«Il est impossible de surveiller à terme 3 000 personnes dont la plupart n'émettent que des signaux faibles. Une surveillance sérieuse mobilise au moins 10 personnes se relayant»

Des professionnels de la sécurité

Plus globalement, 522 individus sont visés au plan judiciaire. Indépendamment des 184 mis en examen et des 11 déjà jugés, 327 personnes font l'objet d'une enquête judiciaire.

Certains hauts magistrats attirent également l'attention sur la légèreté des peines encourues en matière terroriste: «Il n'est plus supportable de voir ces délits punis au maximum de dix ans. Il va falloir revoir l'échelle des peines en la matière.»

Sur le plan de la surveillance, aujourd'hui, 1 700 personnes sont censées être dans le viseur des services. Mais les professionnels de la sécurité ne cessent de le répéter depuis des mois, «il est impossible de surveiller à terme 3 000 personnes dont la plupart n'émettent que des signaux faibles. Une surveillance sérieuse mobilise au moins 10 personnes se relayant. Autant dire que c'est mission impossible».

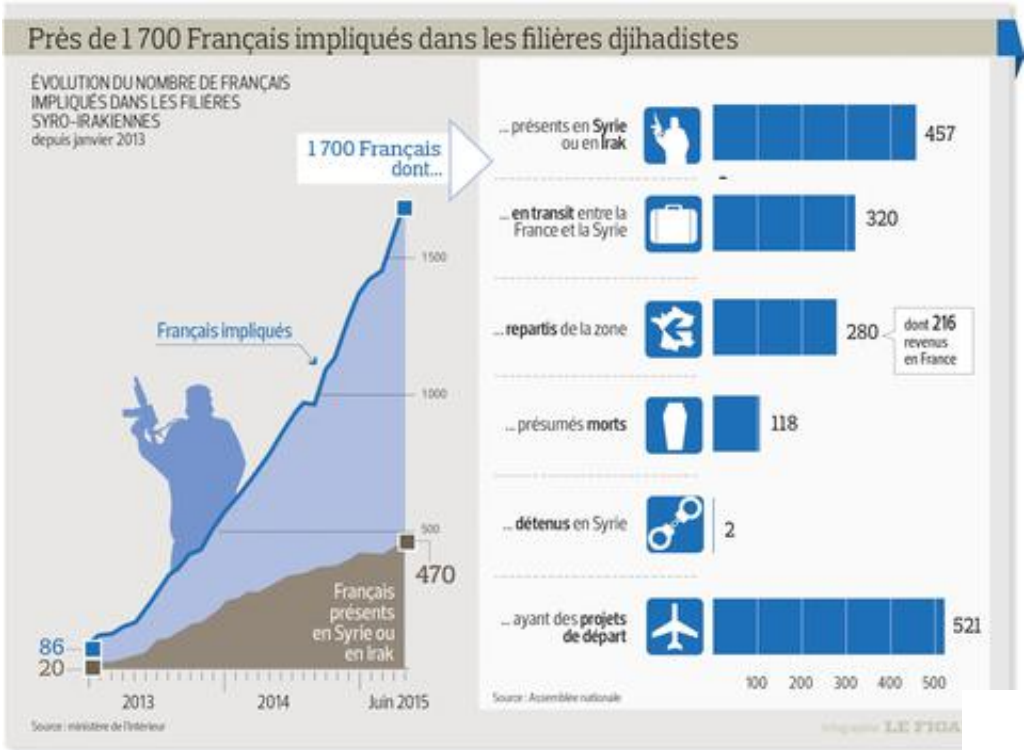

Ce magistrat en charge de la lutte contre le terrorisme va plus loin. Il rappelle que «le travail de renseignement permet d'alerter mais ne peut figurer en procédure. Ce qui signifie que lorsque nous reprenons les dossiers, il faut recommencer toutes ces mesures de surveillance sur le plan judiciaire pour qu'elles soient légales. Seulement voilà, dans ces services de renseignement, il y a 2000 personnes pour faire du renseignement et seulement 70 pour passer les dossiers en judiciaire. Vous imaginez l'effet de thrombose alors que l'augmentation du nombre de dossiers frôle les 180 %. Parfois, il est bien trop tard et inutile de repartir pour de nouvelles sonorisations ou géolocalisations».

Quant à la plate-forme de signalement mise à la disposition du grand public pour prévenir tout glissement vers une radicalisation ou avertir de départs vers la Syrie, elle a déjà engendré plus de 2000 appels, et 4 000 individus seraient enregistrés. Cependant, selon les remontées des préfectures, seuls 840 individus auraient jusque-là fait l'objet d'un réel suivi.

Tous ces chiffres témoignent du fait que si les individus dangereux sont mieux et plus rapidement identifiés, il manque toujours les moyens pour analyser et endiguer les risques qu'ils présentent.

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 27/06/2015. **Accédez à sa version PDF en cliquant ici (http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2015-06-27)**

(http://plus.lefigaro.fr/page/paule-gonzales)
Paule Gonzalès (http://plus.lefigaro.fr/page/paule-gonzales)
Suivre (http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/8132503124224559636736912743501 3/60921)
journaliste

(http://plus.lefigaro.fr/page/service-infographie)
Service Infographie (http://plus.lefigaro.fr/page/service-infographie)
Journaliste
Suivre (http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/8132503124224559636736912743501 3/1357284)

Graziella Boutet-G. Balavoine-K. Aït Tabet-J. Chissey-G. des Roseaux-C. Lescurier-F. Lopez-M. Loustalet-H. Mustafa